



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE**  
**DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

**Présents :**

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, ERNY Christiane, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoints ; ANGSTHELM Suzanne, BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, CABORT Amel, CARRETTE Marc, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, FRANÇOIS Christine, GESSER-NEUNLIST Nicole, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, LAPP-HUMBERT Philippe, LONGATO Rémy, MEHESSEM Nathalie, MISSLIN Sylvie, POLAT Ayten, STEINBACH Jean-Paul, STRIBY Patrick (a quitté la salle à 19h35), SUTTER Philippe, VERMOT-DESROCHES Josiane, WAUTHIER Véronique.

**Absents excusés et non représentés :** ./.

**Absents non excusés :** ./.

**Ont donné procuration :**

M. BOHLY Dominique, qui a donné procuration à M. DEICHTMANN Jean-Marc

M. SANCHEZ Olivier, qui a donné procuration à M. STRIBY Patrick (jusqu'au point n° 3)

M. STRIBY Patrick, qui a donné procuration à Mme WAUTHIER Véronique (à partir du point n° 4)

**Secrétaire de séance :**

M. Jacques ROMON, Directeur Général des Services, assisté par Mme DIEUDONNÉ Francine, Rédacteur principal.

**Presse :** Journal L'ALSACE

3 auditeurs.

**ORDRE DU JOUR**

	PAGES
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Février 2017	26
2. Examen et approbation du Budget Primitif 2017 de la Ville.	26
A. Examen de la section de fonctionnement.	26
B. Fixation du produit des contributions directes.	31
C. Approbation des subventions 2017.	32
D. Examen de la section d'investissement.	34
3. Examen et approbation des budgets primitifs annexes 2017.	37
A. Production d'énergie photovoltaïque.	37
B. Parking souterrain.	38
Versement d'une subvention d'équilibre.	38
Examen du budget primitif annexe.	40
C. Baux commerciaux.	41
4. Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition.	43
5. Création d'un parking temporaire sur le site de l'ancien tribunal	44
6. Additif aux tarifs de stationnement	45
7. Animation de la Ville – droits de place 2017 /exposants Petit Village de Noël.	45
8. Parc des eaux vives – reconduction d'un partenariat pour l'enseignement des sports d'eau vive.	46
9. Le Triangle – conventions de partenariat.	47
10. Saint-Louis Agglomération – désignation des membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).	47
11. Affaires de personnel – modifications du tableau des effectifs.	48
12. Informations du Maire (Petite Unité de Vie / délégations du Conseil Municipal au Maire 1er trimestre 2017)	48
13. Divers.	52



## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2017**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **2. EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE**

**Le Maire** donne la parole à M. ANDOLFATTO pour la présentation détaillée du Budget Primitif.

**M. ANDOLFATTO** rappelle que le budget primitif 2017 a été élaboré en tenant compte :

- des chiffres définitifs de 2016
- des propositions des différents services en fonction de leurs objectifs et des enveloppes disponibles d'après nos recettes.

Les chiffres réels seront connus lors de la présentation du compte administratif 2017 en juin 2018.

### **A. EXAMEN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant global de 13 384 000 € s'équilibre en dépenses et en recettes.

L'analyse qui suit a été faite en comparant le budget primitif 2017 et celui de 2016, il ne tient donc pas compte du budget supplémentaire et des décisions modificatives 2016.

#### **DEPENSES**

Les dépenses réelles d'un montant de 11 638 000 € sont en augmentation de 3,52 % par rapport au BP 2016, soit + 395 500€.

Les chapitres principalement concernés sont :

- les charges à caractère général	+ 239 900 €
- les charges de personnel	+ 180 300 €
- les atténuations de produits	- 57 800 €
- les charges de gestion courante	- 7 000 €
- les charges financières	+ 32 500 €
- les charges exceptionnelles	- 5 400 €
- les dépenses imprévues	+ 13 000 €

**Charges à caractère général : + 239 900 € :****Compte 60 Achats et variation de stock : - 24 900 €**

Différents ajustements en tenant compte des chiffres réels 2016 et de la valorisation du stock final qui interviendra fin 2017.

La gestion du chauffage urbain permet de réduire les coûts – 25 000 €, les autres postes évoluent à la marge soit à la hausse soit à la baisse.

**Compte 61 Services extérieurs : + 211 500 €**

Le compte 613 « locations » - 16 000 € qui s'explique par la non-participation de la ville au Tour Alsace, la décision d'acheter 8 chalets d'occasion pour le petit village de Noël, en lieu et place de la location, achat que nous retrouvons en section d'investissements et qui réduit donc le coût des locations.

Le compte 615 « Entretien et réparations » + 322 000 € qui prend en compte une augmentation de 40 000 € pour l'entretien des voiries et réseaux et la dernière tranche des travaux sur l'orgue de l'Eglise Catholique + 22 000 € et du dévasage du parc des eaux vives + 260 000 € .

Le compte 616 « primes assurances » - 66 500 € cette diminution est due principalement par la baisse de l'assurance dommages ouvrages du fait de la fin des travaux concernant la place Abbaticci, les courts couverts du tennis.

Le compte 617 « études et recherches » - 30 000 €, moins d'études pour 2017.

Le compte 618 « Divers » qui est augmenté de 2 000 €.

**Compte 62 Autres services extérieurs : + 50 300 €**

Les comptes ont été valorisés suite aux dépenses réalisées en 2016.

L'augmentation des dépenses concernant les rémunérations d'intermédiaires et honoraires + 50 600 € concernent l'intervention d'une psychologue pour le suivi des risques psycho-sociaux de notre personnel (suivi obligatoire) 20 000 € et de 30 000 € pour les intermédiaires du spectacle qui interviendront lors du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Passerelle.

Le compte 623 « publicité et publications » diminue de 17 800 € moins de frais de catalogues et imprimés qu'en 2016. Pour rappel en 2016 nous avons fait une mise à jour du document HUNINGUE Pratique.

Le compte 628 + 13 500 € qui représente le coût supplémentaire des frais de gardiennage pour nos différentes manifestations suite aux contraintes que nous impose l'Etat dans le cadre de l'état d'urgence.

Pour mémoire le compte 6288 « autres » englobe principalement l'apport des déchets à la déchetterie de Saint-Louis Agglomération, les classes de découverte, les animations du service jeunesse, les coûts du service communication et les dépenses concernant le PEDT

**Charges de personnel et frais assimilés : + 180 300 €**

Les principaux éléments à noter pour 2017 sont les suivants :

Provision (25%) en vue des recrutements pour le fonctionnement de la Dunette + 50 000 €

Augmentation de la valeur du point (0,6% au 01/02/17) +35 000 €

GVT (glissement vieillesse technicité) et reclassements de janvier 2017 + 20 000 €

Une validation de service conséquente pour 1 agent anciennement non titulaire + 18 000 €

Coût supplémentaire pour 1 apprentie + 10 000 €

Coût supplémentaire pour les intermittents et vacataires (Culture, Petit village de Noël.....)  
8000 €

Divers remplacements d'agents absents, effectif en renfort, augmentation des taux des charges patronales, ajustements indemnitaires.

**Charges de gestion courante : - 7000 €**

Augmentation des comptes des cotisations de retraite et de sécurité sociale concernant les indemnités des élus + 1 000 €.

Diminution du compte du compte 657 Subventions - 8000 €

**Atténuations de produits : - 57 800 €**

La taxe sur la péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) « compte 739223 » augmente de 16 200 €

Pour mémoire depuis la création en 2012 de cette taxe nous avons versé en tenant compte de cette année pas moins de 2 066 K€.

A ce jour nous n'avons aucun élément concernant le prélèvement de l'Etat au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques. Celui-ci ne devrait pas nous impacter nous n'en avons donc pas tenu compte cette année - 74 000€.

**Charges financières : + 32 500 €**

Cette augmentation tient compte des intérêts à payer sur le prêt PLS contracté pour financer en partie la Petite Unité de Vie.

**Charges exceptionnelles : - 5 400 €**

Diminution de – 5 400 € représentant la subvention d'équilibre au budget annexe du parking Abbatucci,

Les dépenses imprévues ont été estimées à 26 700 €, en augmentation de 13 000€ par rapport à 2016.

Le virement à la section d'investissement pour 650 000 € et les dotations aux amortissements et aux provisions pour 1 096 000 € qui constituent notre autofinancement s'élèvent à **1 746 000 €**, que nous retrouverons en recettes d'investissement.

Ce montant est en diminution par rapport à 2016 – **264 500 € (- 13,16%)** principalement due au dévasage du PEV + 260 000 € ainsi qu'à la stagnation des recettes au vu des baisses des dotations de l'Etat.

**RECETTES**

Les recettes réelles s'élèvent à 13 021 100 € en diminution de 0,90 % par rapport au BP 2016 soit – 118 300 €.

Les chapitres principalement concernés sont :

- Atténuations de charges	- 6 000 €
- Produits des services du domaine et ventes diverses	+ 29 500 €
- Impôts et taxes	- 176 000 €
- Dotations et participations	+ 27 200 €
- Autres produits de gestion courante	+ 10 000 €
- Produits exceptionnels	- 3 000 €

**Atténuations de charges : - 6 000 €**

Fin de contrat de l'emploi jeune du service jeunesse donc participation de la CAF supprimée.

**Produits des services du domaine et ventes diverses : + 29 500 €**

Compte 703 « Redevances » et recettes du domaine + 1500 € concerne les concessions du cimetière.

Compte 706 « Prestations de service » + 33 000 €

Augmentation et diminution des différents comptes concernant les prestations de service liée à la fréquentation (culturel, sportif, aire accueil pour les gens du voyage, périscolaires, service Jeunesse).

Diminution du compte 707 « ventes de marchandises » – 2 200 € au vu du réel de 2016.

Comptes 708 « Autres Produits » - 2 800 €.

En diminution par rapport à 2016, nous récupérons une partie des frais engagés pour l'entretien des panneaux photovoltaïques pour la gestion du parking et pour le bâtiment Abbatucci en dépenses sur les budgets annexes concernés.

### **Impôts et taxes – 176 000 € et dotations et participations + 27 200 €**

Régularisation par rapport à 2016 de l'attribution des compensations versées par la SLA suite à la mise en place de la FPU (fiscalité professionnelle unique) en 2016 – 176 000€.

Actuellement nous ne sommes pas en possession de l'avis des services fiscaux concernant les produits provenant des 3 taxes TH, FB, FNB, qui figurent sur le compte 731 « Impôts locaux ». Nous avons donc budgété le même montant qu'en 2016.

Pour rappel, ils tiennent compte :

- de l'évolution des bases physiques,
- de la revalorisation des bases locatives + 0,4 % décidée par le gouvernement,

Nous vous proposons de ne pas augmenter les taux de ces taxes en 2017,

A réception de l'avis nous tiendrons compte si nécessaire des différences soit par une DM ou au BS.

Par ailleurs les dotations et participations augmentent de 27 200 €.

Nous pouvons récupérer depuis 2017 la TVA sur certaines dépenses d'entretien + 22 000 €.

Il est à noter une diminution de la participation de l'Etat concernant l'emploi d'avenir qui est échu – 16 000 €.

Les différentes participations émanant de la région, du département, de la CAF ainsi que du syndicat du gaz cumulent au total une augmentation de 21 200 €.

Les autres dotations n'évoluent pas.

Pour mémoire depuis 2015 suite à la décision de l'Etat de ne plus verser de dotation générale de fonctionnement (DGF) nous avons perdu 1 600 K€ de recettes.

Pour rappel nous avons également perçu pour la dernière fois fin 2016 la compensation de perte de base suite à la fermeture de Clariant, budgété pour rappel au budget supplémentaire 2016.

**Autres produits de gestion courante : + 10 000 €**

**Compte 752 « Revenus des immeubles » : + 10 000 €**

**Compte 757 Redevances versées par les fermiers- identique à 2016**

Redevance HUNELEC

**Compte Produits divers de gestion courante - identique à 2016.**

Remboursement charges locataires

**Produits exceptionnels : - 3 000 €**

Remboursements attendus par les assurances en diminution.

Pour terminer, notons sous le chapitre 042, page 15, les opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 362 900 € que vous retrouvez en dépenses d'investissement.

**M. ANDOLFATTO** illustre cette présentation à l'aide de graphiques qui sont joints en annexe au présent compte-rendu.

**B. FIXATION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de fixer le produit des contributions directes à 3 808 264 € (TH + FB + FNB), auquel s'ajoutent diverses allocations d'un montant total de 1 822 857 €, à savoir :

75 296 €	allocations compensatrices TH (Taxe d'habitation)
825 €	allocations compensatrices FB + FNB (Foncier bâti et non bâti)
2 393 €	allocations compensatrices TP/CFE (Cotisation foncière des entreprises)
601 118 €	DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)

1 143 225 €	GIR (Garantie individuelle des ressources)
-------------	--

1 822 857 €	Sous-total
-------------	------------

<b>3 808 264 €</b>	<b>Produit des contributions directes</b>
--------------------	---

5 631 121 €	Produit « fiscal » total 2017.
-------------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le produit nécessaire à l'équilibre du budget à 5 631 121 € pour 2017 dont contributions directes à 3 808 264 € (TH + FB + FNB).

Adopté à l'unanimité.

### **C. APPROBATION DES SUBVENTIONS 2017**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

Le montant total des subventions que nous vous proposons d'attribuer s'élève à 731 000 €. Pour l'essentiel il faut retenir :

Sous la rubrique CCAS, le montant inclut les subventions directement versées aux associations à but social comme décidé par le Conseil Municipal et celle pour son fonctionnement, montant 100 000 € identique à 2016 (13,68% du total).

Les montants les plus importants sont versés :

- aux associations sportives pour un total de 95 688 € suivant des critères définis par la commission des sports,
- à l'Association Familiale pour l'Enfance soit 320 000 €. Cette somme couvre pour 95 % les charges de personnel. A noter que la CAF, dans le cadre du contrat Enfance, nous reverse une partie sous forme de subvention,
- à l'Amicale du Personnel qui tient compte de l'évolution des effectifs et de ses prestations en faveur du personnel 169 900 €.

Le montant versé aux associations locales représente 631 000 € soit 86,32% du total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les subventions pour l'exercice 2017 :

<b>657362 Subventions de fonctionnement aux organismes publics</b>	<b>100 000,00 €</b>
• C.C.A.S	100 000,00 €

**6574 Subventions de fonctionnement aux associations****et autres personnes de droit privé****631 000,00 €****I - SOCIAL****NATIONAL - REGIONAL :**

- Prévention routière 100,00 €
- Croix rouge 150,00 €

**II - DIVERS**

- Amis des Landes 400,00 €
- Bibliothèque Départementale de Prêt 100,00 €
- Divers 6 495,30 €
- E.T.B. / IBA 3 982,00 €
- Jardins Familiaux 1 000,00 €
- Associations locales 618 772,70 €

**ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

- *Alpi 360* 1 889,00 €
- *Alsatia* 3 326,00 €
- *A.S.H 1919* 19 882,00 €
- *Athlétic Club de Huningue* 4 452,00 €
- *C.A.D.P.A* 16 023,00 €
- *Cercle d'échecs* 4 484,00 €
- *Judo Club Kano* 16 034,00 €
- *Plongée 3 Frontières* 4 892,00 €
- *Ski Club* 4 458,00 €
- *Tennis Club de Huningue* 4 847,00 €
- *Tennis de Table Club de Huningue* 1 076,00 €
- *Volley-ball Club du Rhin* 13 380,00 €

**ASSOCIATIONS CULTURELLES :**

- *Association* 150,00 €
- APOCRYPHOS*
- *Club de Scrabble* 350,00 €
- *CREART* 400,00 €
- *Cultu'rock* 2 352,50 €
- *Danses-Co* 945,00 €
- *Frank Coustic* 500,00 €
- *Haute Fréquence* 500,00 €
- *Manhattan Jazz* 750,00 €

• <i>Musique et Culture</i>	30,00 €
• <i>Musique Municipale Huningue</i>	11 250,00 €
• <i>Photo Club</i>	2 152,50 €
• <i>Société d'Histoire</i>	600,00 €
• <i>Tréteaux de Vauban</i>	500,00 €

**ASSOCIATIONS / JEUNESSE :**

• <i>Association familiale pour l'enfance</i>	320 000,00 €
• <i>Foyer-Club des Jeunes</i>	2 520,00 €

**AUTRES ASSOCIATIONS :**

• <i>A.A.P.E</i>	350,00 €
• <i>A.A.P.M.P</i>	579,70 €
• <i>A.J.C.</i>	2 000,00 €
• <i>Amicale du personnel</i>	169 900,00 €
• <i>Amicale Sapeurs-Pompiers</i>	3 400,00 €
• <i>Association des commerçants</i>	4 080,00 €
• <i>Pena Taurine</i>	120,00 €
• <i>Table Ronde</i>	500,00 €
• <i>Union des donneurs de sang</i>	100,00 €

**TOTAL** **731 000,00 €**

Adopté par **27 voix Pour**  
**2 Abstentions (Mmes ERNY et FRANÇOIS)**

**D. EXAMEN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant global de 4 761 500 € s'équilibre en dépenses et en recettes.

Une liste reprenant les principaux investissements budgétés pour 2017 a été remise en séance de travail le 16 mars 2017.

En partie dépenses, il faut noter :

Les immobilisations incorporelles (compte 20), 482 800 € comprenant, entre autres, les frais d'études pour 442 100 €.

Au chapitre 204 subventions d'équipement un montant de 300 000 € concernant la participation au rond-point entrée nord de la ville.

Les immobilisations corporelles (compte 21) pour un montant de 1 097 900 € constituées principalement par des achats de terrain (389 400 €), des agencements et aménagements pour le projet le jardin des Pâtures (198 600 €) du matériel roulant et de transport (72 000 €), de matériel de bureau et informatique (123 000 €) et de matériels divers et mobilier pour l'ensemble de nos différents services (295 300 €).

Quant aux travaux pour un montant de 1 825 200 € sous rubrique Opérations d'équipements, ils représentent 43,47 % du total des dépenses réelles

Par ailleurs il faut noter un remboursement de 291 000 € en capital concernant nos emprunts en cours et des dépenses imprévues pour 124 200 €.

Il faut également noter des opérations sous mandat concernant l'aire d'accueil qui est une compétence de Saint-Louis Agglomération, montant de 75 000 € que vous retrouverez également en recettes (dépenses engagées par la ville et remboursées par SLA).

Les autres mouvements concernent des opérations d'ordre de transfert entre sections 362 900 € (en recettes de fonctionnement) et des opérations patrimoniales en dépenses comme en recettes pour 200 000 €.

Concernant les recettes, il faut noter :

- Un montant de 1 500 € en dépôts et cautionnement que nous retrouvons également en dépenses.
- Un reversement de dotations (compte 10222), pour un montant de 350 000 € qui représente le reversement du fonds de compensation de TVA (FCTVA) pour l'année 2016.
- La récupération de TVA concernant les travaux d'enfouissement par HUNELEC (compte 2762) pour un total de 18 000 €
- La vente de terrain pour la construction du SUPER U au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » pour un montant de 2 370 000€.
- Enfin, le virement de la section de fonctionnement de 650 000 € et les dotations aux amortissements et provisions pour un montant de 1 096 000 €.

En régression par rapport aux autres années du fait des baisses importantes des dotations de l'Etat d'une part et des ponctions, montée en charge de la taxe fond de péréquation.

En conclusion les compensations de l'Etat représentent une somme de 1 826 292 € soit 16,46 % de nos recettes fiscales.

Nos recettes réelles ont diminué de 0,90% soit - 118 300 €, nos dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 3,52 % + 395 500 €, ce qui a pour conséquence un fléchissement de notre autofinancement en tenant compte du virement à la section d'investissement ainsi que des dotations aux amortissements - 13,15 % (soit - 264 500 €).

Malgré cette diminution nous finançons nos investissements d'un montant de 3 705 900 € et remboursons le capital annuel de notre dette de 291 000 € **sans recourir à l'emprunt.**

C'est avec l'ensemble des acteurs, chefs de service, adjointes et adjoints que ce budget a été élaboré, un budget qui se veut réaliste au vu d'un niveau d'investissement encore conséquent pour entretenir notre patrimoine et embellir notre cité pour le bien être de notre population.

Nous resterons vigilants en ce qui concerne nos dépenses surtout cette année pleine d'incertitudes au vu des prochaines élections.

C'est l'affaire de tout un chacun, fonctionnaires et élus.

**M. ANDOLFATTO** tient à remercier ses collègues adjointes et adjoints, leurs chefs de service, le personnel pour leur contribution, M. Jean-Charles GREDY qui s'est impliqué fortement pour l'élaboration de ce budget avec l'ensemble du service des finances.

**M. STRIBY** informe le Maire que pour la première fois le groupe de l'opposition votera pour ce budget.

Cependant il tient à souligner sa préoccupation partagée par tous au sujet de la baisse des dotations de l'Etat. Ce qui inquiète le plus M. STRIBY, c'est le développement immobilier à venir en face duquel les équipements de la ville ne sont pas suffisants (écoles, périscolaires). A ce titre, il craint une période d'incertitude et de tension.

**Le Maire** répond qu'il est tout à fait conscient que des nouveaux habitants appellent un renforcement des infrastructures. A ce titre, des études seront menées autour du projet de nouveau groupe scolaire pour savoir quand et où implanter les structures nécessaires.

Toutefois, il est prévu la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Marcel Pagnol pour la rentrée de septembre. **Mme GUERNÉ** tient à souligner que toutes les demandes ont pu être satisfaites au niveau du périscolaire.

Elle confirme qu'à ce jour aucune explosion d'effectif scolaire n'est à envisager et que l'accueil des enfants sera assuré comme il se doit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'approbation du Budget Primitif 2016, à l'unanimité.

### **3. EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2017**

#### **A. PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

M. l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** présente ce budget annexe dont la section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 30 200 €.

Les dépenses réelles d'un montant de 11 200 € concernent :

- les primes d'assurances multirisques	1 000 €
- l'indemnité au comptable	100 €
- autres refacturation ville et équilibre budget	7 300 €
- des frais financiers	2 800 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- cpte 6811 dotations aux amortissements également en recettes d'investissement	19 000 €
---	----------

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 30 000 €, elles représentent la vente d'électricité produite par les panneaux.

Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 200 € que nous retrouvons en dépenses d'investissements.

Quant à la section d'investissement le montant est de 19 000 € en dépenses comme en recettes.

Les dépenses réelles pour un montant de 18 800 € compte 2135 pour équilibrer la section.

Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 200 € que nous retrouvons en recettes d'exploitation.

En recettes des opérations d'ordre de transfert entre sections

- compte 28135 dotations aux amortissements également en dépenses d'exploitation	19 000 €
--	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2016, à l'unanimité.

## **B. PARKING ABBATUCCI**

### **1) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

En application des art. L 2224-1 et 2224-2 du CGCT, les SPIC et ce quel que soit leur mode de gestion sont soumis au principe d'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Ainsi le 1er alinéa de l'art. L 2224-2 interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge des dépenses au titre de ces services, sachant néanmoins que le 2ème alinéa prévoit 3 types de dérogations, à savoir :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement se traduisant par des sujétions particulières (ex : ouverture d'un parking à des périodes de peu d'affluence ou situé dans un secteur moins attractif pour des raisons liées à des opérations d'urbanismes)
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Aussi, au titre de la 1<sup>ère</sup> dérogation notamment, il est proposé le versement d'une subvention d'équilibre compte tenu du développement suivant qui reste toujours d'actualité :

- La création du parking Abbatucci s'intègre dans un projet global structurant pour la vie de notre cité c'est-à-dire :
  - o au niveau urbanistique : réhabilitation du cœur historique (Place Abbatucci) dans une première phase, puis dans une seconde la liaison Centre/Rhin (et périphéries) jusqu'au débouché de la Passerelle des 3 Pays dans le cadre d'un plan global circulation/stationnement.
  - o en rapport à un besoin de stationnement durable :
    - du particulier (environ 47% du stationnement est aujourd'hui permanent c'est-à-dire à l'année « Abonnement »)
    - du commerce local (mesure d'accompagnement et de dynamisation d'un commerce en difficulté)
  - o une anticipation ambitieuse et nécessaire à l'échelle trinationale. En effet, la réhabilitation du centre-ville et la création de son parking s'inscrivent dans la perspective de travaux d'envergure sur les territoires de nos voisins allemands et suisses qui devraient fortement impacter le développement de Huningue.



**Le Maire** estime que la distribution de macarons n'arrangera pas tout et qu'il faut tenir compte de la réalité. En effet, le centre-ville de Huningue a une configuration différente de sa ville voisine qui dispose de beaucoup plus de places disponibles en surface.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la subvention d'équilibre inscrite au Budget Primitif annexe 2017,

Par **25 voix Pour**

**4 voix Contre** (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

## 2) EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** présente :

La section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 189 300 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles d'un montant de 95 700 € concernent :

- cpte 6061	fournitures non stockables (eau – électricité)	18 000 €
- cpte 6063	fournitures d'entretien et petit équipement	1 000 €
- cpte 6068	autres fournitures (tickets parking + consommables caisses)	300 €
- cpte 61558	entretien réparations biens mobiliers	300 €
- cpte 6156	maintenance (ascenseurs, barrières, monétique, surveillance, incendie)	15 000 €
- cpte 6161	multirisques (assurances)	3 000 €
- cpte 6225	indemnités au comptable	200 €
- cpte 6262	frais de télécommunications (téléphone)	2 000 €
- cpte 627	services bancaires (frais cartes bancaires)	100 €
- cpte 6282	frais de gardiennage	7 000 €
- cpte 6283	frais de nettoyage	14 000 €
- cpte 6287	remboursements de frais (budget ville)	25 000 €
- cpte 6288	autres (frais financiers et autres charges)	4 000 €
	équilibre de la section	
- cpte 63512	taxes foncières	5 000 €
- cpte 651	redevances licences	300 €
- cpte 673	titres annulés sur exercices antérieurs	500 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- cpte 6811	dotations aux amortissements également en recettes d'investissement	93 600 €
-------------	---	----------

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 189 300 €, elles se ventilent de la manière suivante :

- cpte 706	prestations de services	35 000 €
	recettes des abonnements et des clients du parking (chiffrage option basse)	
- cpte 773	mandats annulés	500 €
- cpte	subventions exceptionnelles (budget ville)	153 800 €

La section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, est équilibrée  
montant total 94 600 €

Les dépenses réelles se déclinent de la manière suivante :

- cpte 165	dépôts et cautionnements (cautions abonnés également en recettes)	1 000 €
Le cpte 2138	autres constructions pour 90 600 € équilibre cette section	
- cpte 2183	matériel de bureau et informatique	1 000 €
- cpte 2188	autres (extincteurs et téléphones)	2 000 €

Pour les recettes :

- cpte 165	dépôts et cautionnements (cautions abonnés également en dépenses)	1 000 €
------------	---	---------

Les comptes 28138 – 28183 et 28188 pour un montant total de 93 600 € représentent la contrepartie des dotations aux amortissements qui sont en charges d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Primitif annexe ainsi présenté,

Par **25 voix Pour**

**4 voix Contre** (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

### **C. BAUX COMMERCIAUX**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** précise :

Ce budget a été construit en prenant en compte les éléments suivants concernant les locataires :

#### Pôle médical

- La présence sur 12 mois à temps complet du cabinet de la pédiatre et du cabinet des infirmières et infirmier.
- La présence sur 3 mois des médecins généralistes.
- La venue d'un cabinet de cardiologues à partir d'avril à raison de 2 jours par semaine.

- La présence d'une psychologue à compter d'avril à raison d'un jour par semaine.

#### Restaurant

La présence du restaurateur sur 3 mois, étant donné que celui-ci est pour le moment en règlement judiciaire et que nous ne sommes pas certain que son activité puisse continuer donc nous avons voulu être prudent quant aux recettes.

#### Surfaces commerciales

A compter de mars l'ouverture d'un magasin à temps plein de fruits et légumes bio et épicerie fine.

Concernant le prix de location, il se décline de la façon suivante :

A partir d'avril pour toutes les professions libérales qui ne peuvent pas récupérer la TVA, le loyer de base sera de 11 € TTC soit 9,17 € HT et pour les activités commerciales qui elles peuvent déduire la TVA, le loyer de base reste inchangé à savoir 13,20 € TTC soit 11 € HT

De ce fait, toutes les activités seront sur le même pied d'égalité.

Pour rappel le budget est valorisé en HT.

M. l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** présente ce budget annexe dont la section d'exploitation est équilibrée à raison de 143 000 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles d'un montant de 75 200 € concernent :

- cpte 6061	fournitures non stockables (eau – électricité)	15 000 €
- cpte 6063	fournitures d'entretien et petit équipement	300 €
- cpte 6068	autres fournitures	100 €
- cpte 6156	maintenance (ascenseurs, surveillance, incendie)	12 000 €
- cpte 6161	multirisques (assurances)	700 €
- cpte 6225	indemnités au comptable	100 €
- cpte 6283	frais de nettoyage	2 000 €
- cpte 6228	divers (dépense recherche médecins généralistes par un cabinet de recrutement)	20 000 €
- cpte 6287	remboursements de frais (quote-part frais budget ville)	12 000 €
- cpte 63512	taxes foncières	9 000 €
- cpte 673	titres annulés	4 000 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- cpte 6811	dotations aux amortissements également en recettes d'investissement	67 800 €
-------------	---	----------

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 92 600 €, elles se ventilent de la manière suivante :

- cpte 706	prestations de services (loyers des locataires)	80 000 €
- cpte 758	charges à récupérer	12 600 €

Une somme de 50 400 € par anticipation qui provient du résultat reporté pour équilibrer le budget.

La section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, est équilibrée :  
montant total 70 800 €

Les dépenses réelles se déclinent de la manière suivante :

- cpte 165	dépôts et cautionnements	3 100 €
- cpte 2138	autres constructions	63 000 €
- cpte 2188	autres	4 700 €

Ces deux comptes équilibrent la section.

Pour les recettes :

- cpte 165	dépôts et cautionnements	3 000 €
------------	--------------------------	---------

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- cpte 28	amortissements des immobilisations	67 800 €
-----------	------------------------------------	----------

**Mme CABORT** a relevé dans la presse que des cardiologues viendront s'installer dans le pôle médical mais cela ne règle pas l'absence des médecins généralistes.

**Le Maire** confirme qu'il y aura deux jours de présence d'un cabinet de cardiologie de Mulhouse qui comprend 4 médecins et qui souhaite se développer dans le secteur des Trois Frontières. Ces médecins paieront la mensualité totale pour le loyer et le prorata pour les charges.

Bien sûr, cela ne compense pas le départ des quatre médecins généralistes de la Ville, aussi une recherche active de candidats par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé a-t-elle été engagée, avec obligation de résultat sans quoi la dépense à la charge de la Ville se limitera à 3 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce budget annexe ainsi présenté

Par **27 voix Pour**

**2 Abstentions** (Mmes CABORT et WAUTHIER)

**M. STRIBY** quitte la salle à 19H35 et donne procuration à Mme WAUTHIER.

#### **4. FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève pour 2017 à 5 631 121 €, compte tenu :

- d'une compensation globale de 78 514 € versée par l'Etat
- d'une dotation (DCRTP) à la charge de l'Etat visant à compenser les pertes de recettes suite à la réforme TP de 601 118 €
- et enfin d'une garantie individuelle de ressources (GIR) de 1 143 225 € en complément de la DCRTP.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et sur la base d'un maintien des taux d'imposition, il est proposé de reconduire les taux suivants :

		Produit
➤ taxe d'habitation	17,73 %	1 439 853 €
➤ foncier bâti	13,01 %	2 360 665 €
➤ foncier non bâti	33,68 %	7 746 €
		3 808 264 €
<b><u>PRODUIT</u></b>		<b>3 808 264 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2017, à savoir :

➤ taxe d'habitation	17,73 %
➤ foncier bâti	13,01 %
➤ foncier non bâti	33,68 %

Adopté à l'unanimité.

## **5. CREATION D'UN PARKING TEMPORAIRE SUR LE SITE DE L'ANCIEN TRIBUNAL**

Monsieur **le Maire** expose :

Dans le cadre de l'aménagement du futur quartier VNF, il sera proposé au Conseil Municipal, lors d'un prochain conseil, de valider le principe de la vente de deux parcelles appartenant à la Ville de Huningue à la société Constructa.

Il s'agit en l'occurrence des parcelles Section 02, parcelles n°84 et n°55. Cette dernière permettrait la création d'un parking silo pour les stationnements nécessaires au projet urbain.

Pour l'heure cette parcelle sert à une partie des riverains de la parcelle, mais également à l'évasion commerciale vers l'Allemagne proche au stationnement des véhicules.

De surcroît, bien que faisant partie du domaine privé de la ville, ce bien est affecté à l'usage du public (parking provisoire), il appartient dans ce cas au Conseil Municipal de procéder à la désaffectation publique de ce bien et procéder ainsi à son déclassement.

Néanmoins, pour ne pas créer de gêne aux riverains, il est proposé d'affecter provisoirement, le temps de la construction du parking Silo, l'espace libéré par la démolition de l'ancienne caserne des pompiers aux stationnements résidentiels des riverains.

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au déclassement de la parcelle Section 2 Parcelle 55, affecté provisoirement à l'usage public ;
- de valider le principe d'un usage public de stationnement sur le site de l'ancien tribunal.

Adopté par **25 voix Pour**

**3 Abstentions** (Mmes CABORT et WAUTHIER, M. STRIBY)

## **6. ADDITIF AUX TARIFS DE STATIONNEMENT**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** propose de compléter la grille actuelle des tarifs de stationnement avec l'aménagement du parking à l'arrière de l'ancien tribunal qui devrait disposer de 47 emplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

- pour la mise à disposition d'un emplacement : 8 € HT/mois (soit 9,60 € TTC)
- pour la caution de la télécommande : 30 €/unité.

Adopté par **25 voix Pour**

**3 voix Contre** (Mmes CABORT et WAUTHIER, M. STRIBY)

## **7. ANIMATION DE LA VILLE – DROITS DE PLACE 2017 – EXPOSANTS PETIT VILLAGE DE NOEL**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** propose au Conseil de se prononcer sur les droits de place pour les exposants qui participeront au Petit village de Noël sur la place Abbatucci du 1<sup>er</sup> au 17 décembre 2017.

### ***Droits de place avec mise à disposition de cabanon***

16 cabanons disponibles selon une grille tarifaire et des conditions privilégiant les exposants présents sur la durée de la manifestation :

Petit modèle (emprise moyenne au sol : 3 x 2,40 m)

- Location du 1<sup>er</sup> au 17 décembre 2017 (soit 13 jours ouvrés) : 117,20 €
- Location week-end ou semaine : 41,40 €
- Location journée : 15,20 €

Grand modèle (emprise moyenne au sol : 4 x 2,40 m)

- Location du 1<sup>er</sup> au 17 décembre 2017 (soit 13 jours ouvrés) : 153,50 €
- Location week-end ou semaine : 54,50 €
- Location journée : 20,20 €

### ***Droits de place sans mise à disposition de cabanon***

Application des tarifs municipaux applicables aux marchés en vigueur.

Gratuité pour les associations huninguoises en activité (tenue annuelle d'une assemblée générale ordinaire ces 3 dernières années).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs **à l'unanimité**.

## **8. PARC DES EAUX VIVES – RECONDUCTION D'UN PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT DES SPORTS D'EAU VIVE**

Monsieur le Premier Adjoint **Martin WELTÉ** propose au Conseil de se prononcer sur la reconduction d'un partenariat avec le Centre d'activités de plein air de Huningue (CADPA) pour des actions d'enseignements spécialisées dans le domaine des sports d'eau vive.

Le Parc des eaux vives, qui pâtit toujours d'une pénurie de cadres qualifiés sur le marché de l'emploi saisonnier du fait d'un cadre réglementaire inadapté, pourra ponctuellement recourir aux cadres salariés du CADPA pour co-encadrer ses actions, notamment s'agissant d'établissements scolaires.

Chaque intervention est indemnisée sur la base d'un tarif horaire fixé à 27,47 € par cadre, toutes charges comprises.

Le volume prévisionnel d'interventions est de 100 heures entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9. LE TRIANGLE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Monsieur l'Adjoint **Christian KEIFLIN** expose,

La 5<sup>e</sup> édition du festival Compli'Cit  de la Ville de Huningue s'est d roul e du 20 au 29 janvier 2017. Elle est organis e avec les partenaires suivants o  des spectacles seront d centralis s :

- la Coupole de Saint Louis (1 spectacle)
- le Kulturamt de Weil am Rhein (1 spectacle)
- La Com te de H singue (2 spectacles)

Ce partenariat, autour d'un projet culturel unique par son caract re intercommunal et transfrontalier, marque notre engagement en faveur d'un d veloppement raisonn    l' chelle de la R gion des 3 Pays.

Ils contribuent notamment :

-   la circulation des publics entre ces  quipements de diffusion artistique
-   valoriser le dynamisme, la qualit  de l'offre et de l'accueil du public sur notre territoire
-   mutualiser les moyens (accueil conjoint de compagnies, soutien logistique, communication, billetterie...)
- au rayonnement de la Ville de Huningue dans la R gion des 3 Pays.

Le Conseil Municipal, apr s en avoir d lib r , autorise le Maire   signer les conventions de partenariat pr cisant les diff rentes modalit s pratiques (administratives, financi res...).

Adopt    l'unanimit .

## **10. SAINT-LOUIS AGGLOMERATION – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur **le Maire** expose,

Par d lib ration du 15 f vrier 2017, le Conseil de Saint-Louis Agglom ration a cr e, en application des dispositions de l'article 1609 nonies IV du Code g n ral des Imp ts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transf r es (CLECT).

Le Conseil Municipal, apr s en avoir d lib r , d signe les Conseillers suivants pour repr senter la Ville de Huningue au sein de la CLECT :

- M. Denis ANDOLFATTO – membre titulaire

- Mme Valérie ZAKRZWESKI – membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

## **11. AFFAIRES DE PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur **le Maire** propose au Conseil Municipal de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs :

- Dans le cadre du remplacement du Directeur Général des Services admis à faire valoir ses droits à la retraite, il est proposé de créer un emploi d'attaché territorial (01/04/2017) et de supprimer un emploi d'attaché principal (01/07/2017).
- Il est proposé de supprimer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un emploi d'avancement de 1<sup>ère</sup> classe. L'agent concerné lauréat de l'examen professionnel occupe déjà les fonctions correspondantes (tableau d'avancement 2017).
- Dans le cadre d'une réorganisation portant sur les services culturel, jeunesse, population et social, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (affecté d'un taux d'emploi de 80 % - 01/09/2017) et de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (01/06/2017).
- Il est enfin proposé de transformer un emploi aidé selon le régime des emplois d'avenir, contrat arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2017, par un emploi d'adjoint technique et de pérenniser ainsi le poste ouvert il y a 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications à l'unanimité.

## **12. INFORMATIONS DU MAIRE**

### **◆ PETITE UNITE DE VIE - INFORMATIONS**

Monsieur **le Maire** expose :

Après quelques tracasseries dus aux vicissitudes hivernales, les travaux de construction avancent maintenant à un rythme soutenu. Cela étant, le chantier nécessite quelques ajustements relativement mineurs dus à des adaptations techniques et des améliorations des conditions d'accueil des futurs résidents.

Rappel des décisions prises :

Le Conseil Municipal :

- dans sa séance du 11 septembre 2008, a validé le principe de la réalisation d'une Petite Unité de Vie (PUV) et a délégué la réalisation du cahier des charges au CCAS de la ville ;
- dans sa séance du 20 septembre 2012 a entériné le programme de l'opération ;
- dans sa séance du 27 juin 2013 a désigné le Maître d'œuvre (Dominique Coulon et Associés).
- dans sa séance du 18 décembre 2014, a entériné la phase APD (Avant-Projet Détaillé).

Lot 01 – Terrassement – voirie – Entreprise GIAMBERINI et GUY

Montant du marché : 29 135,10 € HT

Cet avenant a pour effet de supprimer la réhabilitation d'une partie de la voirie d'accès. Cette portion de voie sera réhabilitée en même temps que la voie d'accès à la Nef et fera l'objet d'un marché séparé.

- Suppression des enrobés – 4 873,50 €HT

**Montant de l'avenant : - 4 873,50 € HT représentant - 16,73 % du lot**

Nouveau montant du marché : 24 261,60 € HT

Lot 04 – Étanchéité – Entreprise GALOPIN

Montant du marché : 129 000,00 € HT

Cet avenant a pour effet de remplacer des lanterneaux classiques par des lanterneaux à isolation acoustique renforcée (erreur de la Maîtrise d'œuvre).

- Suppression de lanterneaux – 5 621,40 €HT
- Lanterneaux acoustique renforcés + 16 170,28 € HT

**Montant de l'avenant : + 10 548,88 € HT représentant + 8,18 % du lot**

Nouveau montant du marché : 139 548,88 € HT

Lot 06 – Serrurerie – Entreprise ROMAN

Montant du marché : 110 124,00 € HT

Cet avenant a pour effet de rajouter une porte au sous-sol (oubli de la Maîtrise d'œuvre)

- Porte métallique + 2 517,50 € HT

**Montant de l'avenant : + 2 517,50 € HT représentant + 2,29% du lot**

Nouveau montant du marché : 112 641,50 € HT

Lot 10 – Menuiserie intérieure bois – Entreprise MEYER

Montant du marché : 271 850,00 € HT

- Rajout de rideaux d'occultation dans la salle informatique + 2 608,00 € HT
- Suppression des tables de cuissons électrique dans les logements – 3 969,00 € HT
- Remplacement des tables de cuissons en induction + 6 951,00 € HT
- Armoire supplémentaire (pour masquer éléments techniques) + 1 389,00 € HT

**Montant de l'avenant + 6 979,00 € HT représentant + 2,57 % du lot**

Nouveau montant du marché : 278 829,00 € HT

Lot 19 – Électricité – Entreprise HUBER

Montant du marché : 310 078,70 € HT

- Ajout d'un câblage spécifique pour la téléassistance + 1 450,94 € HT
- Ajout de 2 prises électriques dans l'espace repas + 165,53 € HT
- Modification de l'éclairage de la salle informatique par des appareillages plus économe en énergie + 1 882,17 HT
  - suppression des luminaires - 359,01 € HT
  - suppression d'un interrupteur - 23,82 € HT
  - ajout luminaires led + 2 265,00 € HT
- Modification de l'éclairage de la salle de repas par des appareillages plus économiques, avec variateur et gestion par à distance + 5 216,74 € HT
  - suppression de certains luminaires - 7 057,26 € HT
  - ajout luminaires led + 12 274,00 € HT
- Suppression de certaines commandes électriques des stores - 1 052,26 € HT
- Modification du cheminement d'alimentation du réseau électrique et téléphonique permettant d'éviter la modification d'un transformateur et ainsi de réaliser une économie substantielle + 4 188,26 € HT (économie réalisée sur l'alimentation réseaux du bâtiment).
  - suppression de linéaire de réseaux - 1 019,00 € HT
  - réalisation d'une nouvelle alimentation + 5 207,26 € HT

**Montant de l'avenant + 11 851,38 € HT représentant + 3,82 % du lot**

Nouveau montant du marché : 321 930,08 € HT

Lot 21 – Cuisine – Entreprise CF CUISINE

Montant du marché : 26 000 € HT

**Montant de l'avenant + 3 850,00 € HT représentant + 14,81 % du lot**

- De remplacer la table de cuisson électrique classique 5 feux par une table à induction à 6 feux
  - suppression table de cuisson – 1 650,00 € HT
  - ajout d'une table induction + 5 500 € HT

Cette proposition est justifiée. Elle fait suite à la vérification de l'évolution actuelle des modes de fonctionnement des petites cuisines collectives pour les MARPA (moins de 35 repas) ; en effet, celles-ci optent actuellement de plus en plus pour des tables de cuissons à 6 feux compte tenu des potentialités ainsi ouvertes et le mode par induction qui tend à devenir un mode de plus en plus fréquent et sécurisant.

Nouveau montant du marché : + 29 850,00 € HT

---

Montant des avenants : + 30 873,26 € représentant + 0,79 % des marchés de travaux initiaux.

Nouveau montant des travaux : 3.918.461,28 € HT soit 4.702.153.54 € TTC

Montant des prestations intellectuelles : 747.702,72 € HT

Montant de l'opération (sauf raccordement aux réseaux et taxes) : **4.666.164 € HT**

**M. LONGATO** fait remarquer que l'installation de plaques à induction pourrait ne pas être compatible pour les personnes qui ont un appareillage cardiaque.

Il lui est répondu que l'induction présente des avantages en terme de sécurité pour le résident mais que cette information allait néanmoins être vérifiée avant toute commande.

◆ **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Les décisions prises au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal sont transmises sous forme dématérialisée en annexe à l'ordre du jour de cette séance.

**13. DIVERS**

**Mme CABORT** souhaite intervenir en faisant la déclaration suivante :

« Je voudrais annoncer ma démission au sein du Conseil Municipal pour des raisons personnelles qui sont incompatibles avec l'engagement que mérite Huningue.

M. DEICHTMANN, je voudrais vous dire que j'ai apprécié le fait que vous n'avez jamais muselé l'opposition. Nous étions parfois, souvent, en désaccord, mais vous avez respecté une certaine démocratie et je vous en remercie.

Je voudrais aussi remercier toute l'équipe du CCAS, Mme ERNY pour nos échanges et les rapports que nous avons eu, M. KEIFLIN qui m'a très bien accueillie dans son équipe de la commission culturelle.

Je voudrais aussi répondre à M WELTÉ qui, au premier Conseil de ce mandat m'a fait cette remarque « ici nous ne sommes pas dans une république bananière ».

M. WELTÉ ces mots m'ont beaucoup blessée surtout venant de vous professeur des écoles à l'école primaire de Huningue.

Malheureusement l'actualité du moment nous donne une bien triste image de la République française...

N'oublions pas l'histoire de France et de l'Europe, Hitler a été démocratiquement élu et nous connaissons tous ici, particulièrement en Alsace, les conséquences de cette élection.

M. DEICHTMANN, je vous remettrai ma lettre à la fin de la séance. »

**Le Maire** prend acte de cette décision tout en comprenant les motivations exposées par Mme CABORT. Il la remercie pour ces années passées au sein de l'assemblée et lui souhaite bon vent pour la suite.

**M. DOUMI** tient à souligner le succès de l'opération Haut-Rhin Propre. Quelque 80 personnes ayant participé dont une grande majorité de jeunes qui ont accepté de répondre à cet appel citoyen.

**Le Maire** regrette qu'il n'ait pas pu remercier tous ces nombreux bénévoles de vive voix, étant lui-même pris le même jour pour les 10 ans de l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

A ce sujet, il regrette que rien n'ait paru dans la presse française alors que l'évènement a été largement diffusé en Suisse et en Allemagne.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 20h10.